

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)  
**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

*Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 10 votants : 11*

L'an deux mil vingt-deux le dix neuf septembre, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire** à la mairie de FRESSELINES, sous la présidence de M. Jean-Louis LAVERDANT, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 septembre 2022

Présents : LAVERDANT Jean-Louis, DUGENEST Jean-Claude, Mme COLAS Chantal, ABIAN Vincent, CZAPNIK Marc, CHAMBELLANT Nicolas, CHEVALLIER Bruno, PENOT Dominique, PINET Franck et TALABAZA Christian.

Absent excusé : Mr AUZANNE Didier

Procuration : Mr AUZANNE Didier à Mr CHAMBELLANT Nicolas

*Mr TALABAZA Christian a été élu secrétaire de séance*

**ORDRE DU JOUR**

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du PV du 07 Juin 2022
- ❖ Recensement de la Population 2023
- ❖ Devis Informatique
- ❖ Devis moteur cloches église
- ❖ Subventions Associations et école de Maison-Feyne
- ❖ Actes Budgétaires
- ❖ Travaux sur bâtiments communaux : demande de financement fonds de concours Com Com et Booster
- ❖ Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal leur accord pour rajouter à l'ordre du jour la modernisation de l'éclairage public du Bourg. Le Conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité.

**1 - Recrutement coordonnateur d'enquête pour le recensement de la population**

La commune sera concernée (janvier-février 2023) par le recensement de la population.

Nelly BARBAUD est désignée comme coordonnateur et deux agents recenseurs seront recrutés prochainement.

## **2 – Devis informatique**

Le Maire présente au Conseil Municipal 3 devis pour le remplacement d'un ordinateur pour la mairie :

- XEFI de GUERET : 2 074.80 € TTC
- COSNER de CHATEAUROUX : 1786.80 €
- CERIG de PIERRE BUFFIERE : 1 713.80 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition à la société CERIG pour 1 713.80 € somme à laquelle il faudra ajouter environ 400 € pour le transfert des données

## **3 – Devis pour le moteur de volée de la cloche de l'église**

Monsieur le maire présente un devis pour le remplacement d'un moteur défectueux pour les cloches. La proposition de la société BODET pour 1 416.80 € est acceptée à l'unanimité.

## **4 – Subventions associations et école de Maison Feyne**

Le maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des différentes associations pour l'année 2022.

Les membres du bureau des associations présents au conseil municipal ne participent pas au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, alloue les subventions suivantes :

<b><u>ASSOCIATIONS</u></b>	<b><u>MONTANT SUBVENTION</u></b>	<b><u>NOMBRE DE VOIX POUR</u></b>
Ecole de MAISON FEYNE (pour l'année scolaire 2021/2022)	100 €	11
Ecole de MAISON FEYNE (pour l'année scolaire 2022/2023)	125.€	11
APE MAISON FEYNE VILLARD FRESSELINES	160 €	11
Amis des Peintres Ecole CROZANT GARGILESSE	80 €	10
Du Pinard et des Arts (pour 2021 et 2022)	400 €	11

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, alloue à l'unanimité les subventions citées ci-dessus. Mr DUGENEST Jean-Claude, Président de l'association « Les Amis des Peintres de CROZANT GARGILESSE » n'a pas participé au vote concernant cette association.

Les crédits seront pris sur la somme réservée en « Divers sur délibération » de l'article 6574 du budget communal

## **5 – Actes budgétaires**

Modification de l'affectation du résultat. L'excédent cumulé de 318 676 € est maintenu en totalité en section de fonctionnement. En conséquence, une décision modificative est votée pour transférer 70 000 € de la section d'investissement compte 1068 vers le compte 021.

Changement de plan comptable. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le passage en M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **6 – Questions diverses**

### 1) Chapelle des Forges

La DRAC pourra accorder une aide de 25 % sur la phase préalable aux travaux.

2) La commune renonce à son droit de préemption concernant une vente de terrain boisé sur le secteur des Forges.

### 3) Parking de Confolent

Le futur acheteur du domaine propose de poursuivre la mise à disposition du terrain pour le parking et de l'inscrire dans l'acte notarié.

- 4) Projet de fusion du SIAEP avec le Val de Creuse : un courrier sera adressé au Président de ce syndicat
- 5) Le Maire fait le point sur les deux commerces à reprendre (boulangerie et boucherie).
- 6) Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de la nièce du peintre Anders Osterlind proposant un tableau
- 7) Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place de l'Esplanade Gaston THIERY à côté de l'Espace Monet Rollinat. Le coût de ses travaux est partagé entre la commune et la Communauté de Communes du Pays Dunois.
- 8) Une réunion de la commission des travaux est prévue courant octobre.
- 9) Le Maire fait part du programme de la journée Octobre Rose du 15 octobre.

La séance est levée à 22 h 15.

Le Maire,

Jean-Louis LAVERDANT.